



Association de Prévention

SERVICE DE PREVENTION
SPECIALISEE

RAPPORT D'ACTIVITE
2012

ASSOCIATION « LE CHEMIN »

3 Rue Solferino, Logement 501

24000 PERIGUEUX

Tél : 05.53.46.31.04 Fax : 05.53.46.31.06

Mail : prevention@lechemin-asso.com

Table des matières

Le mot du Président...	5
Le mot du Directeur.....	5
1. L'ASSOCIATION « LE CHEMIN »	6
1.1 Historique	6
1.2 Les valeurs Associatives.....	7
1.3 Les instances Associatives et leur composition.....	8
1.3.1. Le bureau.....	8
1.3.2. Le conseil d'Administration	8
2 LE SERVICE DE PREVENTION SPECIALISEE	9
2.1 Le cadre d'intervention	9
2.1.1 Le texte législatif.....	9
2.1.2 La convention	9
2.1.3 La charte	10
2.2 Le projet de service	11
2.2.1. La finalité et les objectifs du service.....	11
2.2.2. Le cadre institutionnel du service	13
2.3. Le processus d'évaluation	16
2.3.1. La démarche	16
2.3.2. Le calendrier	16
2.4 L'organisation du service.....	17
2.4.1 L'Organigramme :	17
2.4.2 Le siège administratif	19
2.4.3. La sectorisation de l'équipe.....	19
2.5 L'activité du siège	22
2.5.1 Le soutien technique.....	22
2.5.2 Les outils de travail	23
2.5.3 La gestion administrative et financière.....	24
3 L'ACTIVITE DE L'ANNEE 2012.....	25
3.1 Le secteur de Coulounieix-Chamiers	25
3.1.1 Les suivis éducatifs individualisés.....	25
3.1.2. Les accompagnements collectifs	28
3.1.3 Le Travail en Partenariat.....	34
3.1.4 Zoom sur le projet « Dérapage ».....	36

3.2 Le secteur de Périgueux	40
3.2.1 Centre-ville de Périgueux et la gare	40
3.2.2 Le Quartier du Toulon	50
3.3 Le secteur du Gour de l'Arche et Chancelade	56
3.3.1. Le partenariat avec le Centre Médico-social	56
3.3.2. Travail de rue avec la maison de l'emploi et le centre social du Gour de l'Arche	56
3.3.3 Travail sur le développement social des quartiers	58
3.3.4. Chantier éducatif	59
4 CONCLUSION	65

Le mot du Président...

« Cette année 2012 a été une année de stabilisation dans le fonctionnement de notre association. Les institutions ont été rencontrées, les référentiels professionnels ont été consolidés et les partenariats réaffirmés dans une cohérence de territoire respectueuse des prérogatives de chacun, en cohérence avec l'intérêt supérieur des personnes, jeunes et familles que nous accompagnons. Notre principal financeur, le Conseil Général de la Dordogne, sous la responsabilité de son Président, M. Bernard CAZAUX, a réaffirmé son soutien et sa confiance à notre association, au regard du travail accompli par le Directeur et l'équipe éducative et technique que je remercie ici au nom de notre Conseil d'Administration, pour le travail de fond réalisé chaque jour « sur le terrain ». Je termine mon mandat avec la satisfaction de transmettre une association en bonne santé morale et financière à ma ou mon futur(e) successeur. Je quitte cette association à la création de laquelle j'ai participé activement, avec une émotion certaine, en formulant le souhait de voir les jeunes générations s'engager avec détermination aux destinées des territoires où nous vivons. Tout change, tout est impermanent et il appartient à chacune et chacun de prendre sa part, pour réaliser ensemble des lieux de vie où la solidarité, le respect des différences et l'harmonie viennent faire écho à notre devise Républicaine ».

Eric CHOPIN, Président

Le mot du Directeur...

« L'année 2012 est la première année depuis ma prise de fonction en Janvier 2010 d'exercice plein et entier de l'activité du service de prévention spécialisée de l'Association de prévention « Le Chemin ». Ainsi, l'activité du service a été très proche du prévisionnel, voire même au-delà, pour deux raisons principalement. En premier lieu, la détermination de l'équipe à démontrer aux Administrateurs bénévoles, aux financeurs, aux partenaires et surtout aux jeunes et à leur famille, la force de notre engagement de tous les instants et plus-value sociale de notre travail quotidien. D'autre part, le service a fait preuve d'une grande réactivité face aux conséquences terribles de la crise économique, sociale, ou même sociétale, qui impacte avec une extrême violence les populations que nous avons la charge et la responsabilité d'accompagner.

Je vous félicite pour le travail accompli, mais je ne peux que nous engager à porter nos efforts à la hauteur des enjeux qui sont les nôtres ».

Cédric NEY, Directeur

1. L'ASSOCIATION « LE CHEMIN »

1.1 Historique

A l'initiative des deux conseillers généraux de Périgueux centre et ouest, les statuts de « l'Association de prévention des cantons de périgueux centre et ouest » sont déposés.

L'Assemblée Générale constitutive de l'Association « le Chemin » se tient le 24 Octobre 1996. Le conseil d'administration est alors composé de trois collèges :

- Collège des élus (conseillers généraux des deux cantons, représentants des mairies de Chancelade, Coulounieix-Chamiers, Marsac sur l'Isle et Périgueux) ;
- Collège des associations (comités de quartier, Amicales laïques, Associations de locataires) ;
- Collège des personnes qualifiées (C.C.A.S., D.D.S.P., P.J.J., C.A.F.).

Cette nouvelle association intègre alors les sept membres du club de prévention spécialisée du quartier du Gour de l'Arche, créé à l'initiative d'un groupe d'habitants en 1979, dont le proviseur du collège Anne Franck. Ce service, alors géré par le F.L.J.E.P. (Foyer des Jeunes et d'Education populaire), comporte plusieurs sections d'animation. Un comité de gestion gère directement le club, émanation du Conseil d'Administration du Foyer laïque. Cette instance de régulation pédagogique et administrative est composée d'une dizaine de personnes. Une place importante est dévolue aux habitants du quartier, potentiellement bénéficiaire direct ou indirect de l'action de prévention spécialisée, circonscrite alors, au seul quartier du gour de l'Arche.

En 1988, l'équipe est composée de trois éducateurs spécialisés. L'activité se concentre sur de l'aide aux devoirs (une équipe composée de bénévoles et de vacataires), la mise en œuvre de camps et d'animations collectives, des accompagnements individualisés, ainsi que des multiples activités sportives (embauche d'un éducateur sportif). En 1996, la création de l'Association « le Chemin » permet une extension du territoire d'habilitation à l'ensemble des Cantons de Périgueux Centre et Ouest.

1.2 Les valeurs Associatives

Les valeurs fondatrices du Chemin constituent le cadre général et théorique, à la réalisation de ses objectifs et à la mise en œuvre de ses missions, dans le souci permanent de mettre la personne accompagnée au centre de l'action. Les actions socio-éducatives servent l'ambition de promouvoir un ensemble de convictions qui puisent leurs origines dans les mouvements d'éducation populaire.

Les valeurs associatives visent à promouvoir :

- Le droit à la dignité humaine ;
- Une justice sociale ;
- Le principe de laïcité ;
- Une citoyenneté active et participative ;
- L'autonomie des personnes dans leur environnement ;
- L'intégration des personnes et prévenir toutes formes d'exclusion.

L'ensemble des valeurs et des finalités portées par le Projet Associatif doivent s'inscrire dans l'application et la mise en œuvre du projet de service, dans un souci permanent de promotion d'une action éducative de qualité. La personne accompagnée va ainsi être placée au centre de toutes les intentions et les dispositifs de l'institution.

En outre, l'Association s'engage fermement, à promouvoir une démarche d'évaluation continue de la qualité des prestations qu'elle délivre, et de la pertinence des supports qu'elle actionne. Ce travail est construit au plus près des réalités du public accompagné, afin de garantir une réadaptation permanente des actions éducatives aux réalités sociales, et à l'environnement de vie des personnes.

1.3 Les instances Associatives et leur composition

L'Association est constituée de diverses instances légales comme suit :

1.3.1. Le bureau

Président :	CHOPIN Eric	Responsable M.D.E
Vice-Président :	BILLAT Michel	Technicien IME
Secrétaire :	KARASEFF Anne	Mairie de Périgueux
Secrétaire-Adjoint :	DUVAL Jean-Christophe	Chauffeur-livreur
Trésorier :	DINTRAS Johann	Directeur CEID
Trésorière-Adjointe :	CROUZAL Dominique	Educatrice spécialisée

1.3.2. Le conseil d'Administration

COLLEGE 1	Aurélie BLANCHET , Infirmière, Anne-Marie LACARTE , Alain CHASTENET , Jean-Marie RIGAUD , Françoise LIABOT , Valérie PASTOR-DUBY Anne KARASSEFF ,	Elue Mairie de Coulounieix- Suppléante Elu Mairie de Marsac s/l'Isle, Suppléant Elue Mairie de Chancelade, Suppléante Pairie Chancelade, Mairie de Périgueux,
COLLEGE 2	Dominique CROUZAL , Cathy TYTGAT , Johann DINTRAS , Jean-Christophe DUVAL ,	repré. l'Association « 3 S » repré. l'Association « L'Arche » repré. le CEID, Directeur repré. habitants de Périgueux
COLLEGE 3	Michel BILLAT , Eric CHOPIN , Marie-Claire SARLANDE , Frédéric MARCHAND ,	Pers. qualifiée, Technicien IME Pers. qualifiée, Resp. M.D.E. Personne qualifiée, Professeur Personne qualifiée, C.P.E.
Membres consultatifs :		
COLLEGE 4	Mireille BORDES , Jean-Paul DAUDOU , Marianne LACOSTE	Conseillère Générale PX-OUEST Conseiller Général PX-CENTRE Chef de service, Protection Judiciaire de la Jeunesse

2 LE SERVICE DE PREVENTION SPECIALISEE

2.1 Le cadre d'intervention

Le club de prévention spécialisée « le Chemin » s'inscrit, d'une part, dans un cadre légal et réglementaire, et d'autre part, dans une convention de financement avec l'autorité de tutelle et de tarification : le Conseil Général de la Dordogne. Ce cadre de fonctionnement définit le secteur géographique d'intervention, et également de façon plus précise, les caractéristiques du public ciblé.

La prévention spécialisée s'inscrit dans un cadre de référence multiple, qui se décline graduellement, du texte législatif, en projet associatif, puis de service, et enfin, en projet d'accompagnement des publics.

2.1.1 Le texte législatif

La prévention spécialisée se situe dans le champ de l'Aide Sociale à l'Enfance relevant des compétences des Départements depuis les lois de décentralisation. Elle est soumise, en application de l'ordonnance du 1^{er} décembre 2005, à la réglementation relative aux établissements et services sociaux et médico-sociaux instituée par la loi du 2 janvier 2002, excepté certaines dispositions incompatibles avec ses spécificités.

Elle continue de reposer sur des principes d'actions définis, antérieurement, par les circulaires d'applications qui ont suivi la publication de l'arrêté interministériel du 4 juillet 1972, portant reconnaissance, par l'Etat, des interventions de prévention spécialisée. Les actions de prévention spécialisée s'inscrivent de façon spécifique, en application de la loi du 5 Mars 2007 réformant la Protection de l'enfance, dans les actions de prévention de l'inadaptation sociale devenue, par la volonté du législateur, un axe majeur de la Protection de l'enfance.

Elle est constituée légalement, sur la base de la combinaison des articles L 121-2 et 221-1-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

2.1.2 La convention

Le Conseil Général de la Dordogne a établi une convention avec l'Association « Le Chemin » signée en Annexe III à la délibération n° 09-136 du 23 Janvier 2009. Ce document précise l'objet de la convention, ainsi que les modalités de sa mise en œuvre. Un document cadre de la prévention spécialisée en Dordogne a également été élaboré afin de fixer des

objectifs communs à l'ensemble des associations exerçant des missions identiques sur le territoire départemental.

Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), service non personnalisé du Département, organise, en application de l'article L 221-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, des actions collectives visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles.

Ces actions, déléguées aux Clubs de Prévention, peuvent se décliner en actions éducatives tendant à faciliter une meilleure insertion sociale des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu. Elles sont menées en collaboration avec les services sociaux, les groupements et établissements socio-éducatifs et culturels, et supposent la libre adhésion des usagers.

Afin d'assurer ces missions, chaque Club de Prévention établit, en concertation avec l'administration départementale, des objectifs annuels. Ces objectifs sont déclinés sur une convention, qui en outre, conformément au décret n° 2001 du 6 juin 2001, détermine le montant de la participation financière du département.

Cette convention détermine également la forme des actions mises en œuvre, la procédure d'évaluation et d'objectifs, la durée et la date d'effet, les modalités de reconduction, les conditions générales, les clauses financières, la clause de résiliation, et enfin le règlement des litiges.

Cette convention lie le Conseil Général de la Dordogne et l'Association « Le Chemin » pour la réalisation des objectifs, préalablement définis, puis évalués, et enfin réajustés au regard des évolutions diverses (législatives, problématiques, territoire...). De surcroît, et afin de préciser ces différentes conditions, un travail autour de l'élaboration d'un document cadre de la prévention spécialisée en Dordogne, véritable charte des bonnes pratiques professionnelles, a été finalisé en 2009. Ces précisions font suite, notamment, aux modifications législatives engendrées par les lois du 5 Mars 2007.

2.1.3 La charte

Ce document cadre a pour objectif de définir les missions confiées par le Conseil Général de la Dordogne, aux associations de prévention spécialisée. Il a été élaboré et approuvé par l'ensemble des acteurs. Il fixe, pour chaque association les conditions de réalisation de cette mission, et les moyens mis à disposition. Il précise notamment :

- » Le territoire géographique de compétence ;
- » Les objectifs et axes de travail ;
- » Les moyens en personnels autorisés et financés par le Conseil Général.

Ce document réaffirme le caractère spécifique de la prévention spécialisée à l'égard des établissements et services sociaux et médico-sociaux décrits dans la nomenclature de la loi 2002-2 du 2 Janvier 2002, en raison de la singularité de l'approche éducative et sociale.

- Le cadre réglementaire et conventionnel ;
- Les objectifs de la prévention spécialisée ;
- Le public « cible » ;
- Les caractéristiques de l'action de prévention spécialisée ;
- Le partenariat ;
- Les pratiques professionnelles et la déontologie ;
- Les modalités de l'intervention ;
- L'évaluation.

Cette démarche d'évaluation doit être cohérente, logique et rigoureuse. Elle doit s'appuyer sur une méthodologie soucieuse de permettre une lisibilité optimum ainsi qu'une meilleure visibilité, des pratiques professionnelles, en vue notamment, de favoriser la compréhension par les élus et les différents acteurs et partenaires, des actions menées par la prévention spécialisée. Cette démarche doit permettre de mettre également en exergue, la pertinence de ce mode d'intervention sociale sur les territoires. Ainsi, l'évaluation doit s'inscrire dans les fondements même des pratiques professionnelles.

2.2 Le projet de service

Le projet de service rénové a été travaillé sur un mode participatif avec l'ensemble des salariés du service de prévention spécialisée, dans le cadre d'un accompagnement technique du C.N.L.A.P.S. (Comité National de Liaison des Association de prévention Spécialisée).

2.2.1. La finalité et les objectifs du service

2.2.1.1 La finalité

Quelles que soient les déterminismes auxquels les personnes sont soumises, notre rôle est de leur apporter des outils visant leur développement personnel. Le service lutte contre toutes formes de violence, de discrimination et d'exclusion. Son but est de promouvoir l'égalité des chances, des places, l'intégration et l'égalité républicaine.

2.2.1.2. Les objectifs généraux du service

Ils sont au nombre de quatre :

- **Agir pour le développement personnel et l'émancipation des jeunes en difficulté.** L'accompagnement individuel se réalise à partir de la rencontre, qui émane le plus souvent du *travail de rue*. L'éducateur va tisser des liens grâce à l'écoute du jeune, qui va favoriser un soutien. Cet accompagnement s'inscrit nécessairement dans la durée, permettant d'élaborer une évaluation et de donner au jeune les moyens d'accomplir son projet ;
- **Construire et mettre en œuvre une action éducative avec les groupes de jeunes.** Il s'agit de favoriser la socialisation des jeunes et l'apprentissage de la vie de groupe, la prise en compte de l'autre dans sa différence, permettre aux personnes d'appréhender un environnement différent de leur quotidien, et d'expérimenter de nouvelles situations ;
- **Favoriser le développement social local.** Agir dans et avec le milieu afin de créer les conditions nécessaires pour permettre l'expression créative des habitants, l'appropriation et la réappropriation de l'espace public et le développement des dynamiques sociales émancipatrices ;
- **Témoigner des réalités vécues sur les territoires par l'expertise et la veille sociale.** Le service participe et réalise des études sur les territoires qui énoncent et explicitent les évolutions, les besoins, les aspirations, les problématiques des populations et des territoires afin de cibler nos interventions, de faire état des réalités vécues auprès des partenaires, des financeurs et de tous les habitants, et apporter des propositions d'évolution, de changement. Cet objectif suppose une méthodologie explicite et rigoureuse avec des outils adaptés.

2.2.2. Le cadre institutionnel du service

2.2.2.1 Le cadre administratif et législatif de la prévention spécialisée

L'arrêté du 4 juillet 1972 n'est pas caduc car il en est fait référence dans la loi 5 Mars 2007 portant sur la protection de l'enfance. La loi dite particulière développe les compétences du Conseil Général et précise dans un article, qu'il habilite les organismes publics ou privés d'action dite de Prévention Spécialisée.

Le « club de prévention » de l'Association « Le Chemin » a été habilité en date du 2 Novembre 2005, par arrêté du président du Conseil Général de la Dordogne.

Depuis l'ordonnance du 1^{er} Décembre 2005, les services de prévention spécialisée sont réintégrés dans la Loi 2002-2 du 2 janvier 2002, rénovant le code de l'action sociale et des familles. Elle les reconnaît en tant que ESMS, établissement social et médico-social définis à l'article L 312-1, soumis notamment aux outils de promotions des droits et libertés des personnes accompagnées et de leur participation à la vie et aux orientations des politiques mises en œuvre à leur profit :

2.2.2.2. Le cadre départemental

Il est spécifique à chaque département. Il repose sur :

- La charte départementale de la prévention spécialisée, élaborée avec les différents services de prévention spécialisée du département ces dernières années ;
- La convention annuelle de délégation de mission.

Pour l'exercice budgétaire 2013, le Conseil Général de la Dordogne, soucieux de se mettre en conformité avec la loi, va promulguer un arrêté de tarification à l'endroit des services de prévention spécialisée.

2.2.2.3 Le cadre éthique et déontologique

« L'éthique est une recherche du bien vivre et du bien agir, fondée sur une disposition individuelle à agir de manière constante, en vue du bien d'autrui dans des institutions ».

Les droits des usagers

L'ordonnance du 1^{er} Décembre 2005 introduit un point IV à l'article L 312-1 du CASF qui prévoit que les services de prévention spécialisée ne sont pas soumis à toutes les dispositions relatives au droit des usagers telles que prévues aux articles L 311-4 à L 311-7.

La charte des droits de la personne accompagnée

Il n'existe qu'une seule charte fixée par l'arrêté du 8 Septembre 2003 intitulée « Charte des droits et libertés de la personne accueillie » qui s'applique à tous les secteurs du champ social et médico-social. Le service de prévention spécialisée de l'Association de prévention « le Chemin » retient l'adaptation de cette charte adoptée par le CNLAPS.

Elle fait référence dans toutes les modalités d'intervention et d'organisation du service

Le secret professionnel

Les professionnels qui interviennent dans le cadre de la mission de protection de l'enfance sont soumis au secret professionnel en vertu de l'article L 221-6 du CASF, et/ou à l'obligation de discrétion au regard de l'article L 311-3 du même CASF. Ils sont cependant dans l'obligation de protéger les personnes vulnérables et peuvent également partager des informations à caractère secret dans certaines conditions :

L'article L226-2-2 du CASF dispose que « *par exception à l'article 226-13 du code pénal, les personnes soumises au secret professionnel qui mettent en œuvre la politique de protection de l'enfance définie à l'article L. 112-3 ou qui lui apportent leur concours sont autorisées à partager entre elles des informations à caractère secret afin d'évaluer une situation individuelle, de déterminer et de mettre en œuvre les actions de protection et d'aide dont les mineurs et leur famille peuvent bénéficier. Le partage des informations relatives à une situation individuelle est strictement limité à ce qui est nécessaire à l'accomplissement de la mission de protection de l'enfance. Le père, la mère, toute autre personne exerçant l'autorité parentale, le tuteur, l'enfant en fonction de son âge et de sa maturité sont préalablement informés, selon des modalités adaptées, sauf si cette information est contraire à l'intérêt de l'enfant* ». Les professionnels concernés par le partage d'informations à caractère secret tel que défini par l'article L226-2-2 CASF sont donc :

- des professionnels qui mettent en œuvre la protection de l'enfance ou qui y apportent leur concours ;
- des professionnels astreints au secret de l'article 226-13 du code pénal.

Le guide de la DGAS relatif à la cellule départementale de recueil, de traitement et d'évaluation, détermine les personnes qui participent au processus de partage d'informations en distinguant :

- Les personnes non concernées par le partage d'informations, qui peuvent être amenées à transmettre des informations préoccupantes à la cellule départementale ; ce peut-être l'assistant maternel, l'éducateur de jeunes enfants, l'enseignant, l'éducateur sportif, le bénévole, etc.
- Les professionnels qui participent au traitement de l'information préoccupante, qu'ils exercent au sein de la cellule départementale, ou qu'ils aient à effectuer l'évaluation de la situation de l'enfant, à donner leur avis ou à décider.

Ces derniers sont autorisés à échanger entre eux des informations à caractère secret sans s'exposer à des sanctions pénales.

2.3. Le processus d'évaluation

2.3.1. La démarche

Le principe de l'évaluation est posé. Il doit guider toutes les modalités d'organisations de l'exercice de la mission, dans une volonté d'**amélioration continue de la qualité du service rendu** aux usagers du service, adapté aux spécificités de la mission de protection de l'enfance et les modalités d'intervention de la prévention spécialisée.

Le service intègre complètement cette démarche en vue de se conformer aux obligations du calendrier des évaluations de l'ANESM et de la **promotion des bonnes pratiques professionnelles**.

2.3.2. Le calendrier

Pour le service de prévention spécialisée de l'association « Le Chemin », au regard de la date d'autorisation de fonctionner délivrée par le Conseil Général de la Dordogne et de la circulaire n°398 du 21 Octobre 2011 de la D.G.C.S. (Direction Générale de la Cohésion Sociale), le calendrier de réalisation des évaluations est fixé au plus tard :

- **Evaluation interne, avant le 2 Novembre 2017 ;**
- **Evaluation externe, avant le 2 Novembre 2018.**

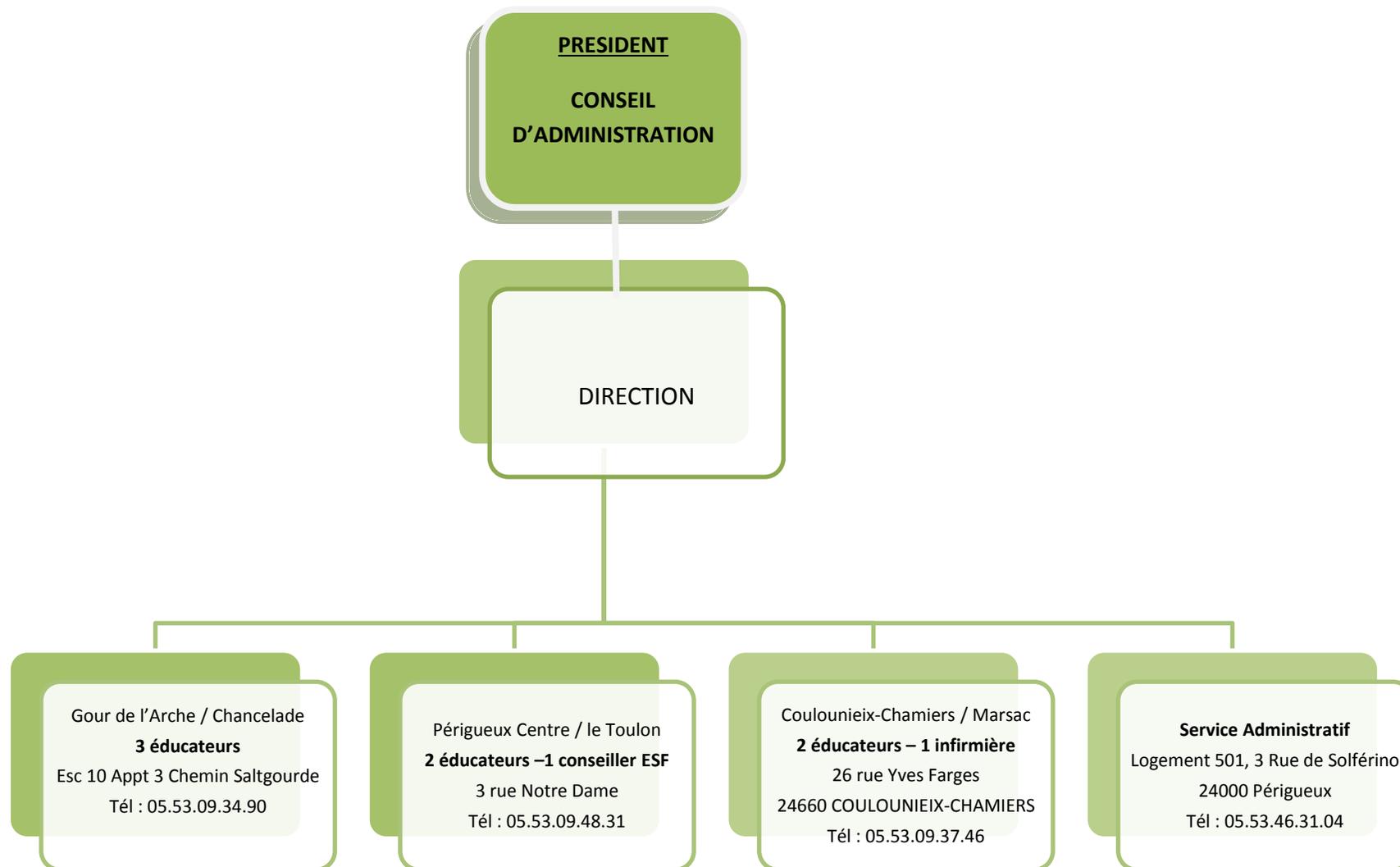
Ce calendrier a été rappelé par un courrier de la D.D.S.P. (Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention du Conseil général de la Dordogne) en date du 28 Mars 2012. Pour autant, au regard des enjeux du processus d'évaluation et du renouvellement des autorisations de fonctionner auxquelles sont soumis les ESMS en général, et notre service de prévention spécialisée également, l'Association a procédé à la constitution de réserves de trésorerie, afin d'anticiper le coût futur de cette démarche.

2.4 L'organisation du service

Le service de prévention spécialisée de l'Association « Le Chemin » est toujours en cours de réorganisation. Une réflexion est menée en profondeur, afin de mieux adapter le système actuel, non seulement à la réalisation de la mission, mais également aux enjeux actuels et futurs qui le contraignent.

L'année 2012 a été l'occasion de tester un certain nombre d'adaptations de notre organisation. Le projet de service dont la rénovation a débuté au cours du dernier trimestre 2012 va se prolonger durant le 1^{er} semestre 2013. Ce travail collaboratif va très probablement refondre l'organisation du service, qui devra s'adapter aux objectifs ainsi définis.

2.4.1 L'Organigramme :



2.4.2 Le siège administratif

L'association a disposé pour 2012 de trois personnels, représentant en E.T.P. (Equivalent Temps Plein) :

- 0,8 E.T.P. de secrétaire-comptable de janvier à septembre ;
- 1 E.T.P. de secrétariat de direction de septembre à décembre (remplacement) ;
- 0,5 E.T.P. de secrétaire d'accueil ;
- 1 E.T.P. de stagiaire de chef de service adjoint de Mai à juin ;
- 1 E.T.P. de Directeur.

Le siège administratif de l'Association a bénéficié de l'accueil d'une stagiaire de la Licence professionnelle de « responsable de structures sociales et médico-sociales » du D.E.J.E. de l'Université Montesquieu Bordeaux IV de Périgueux pendant trois mois. A compter du mois de Septembre, la secrétaire comptable a bénéficié pour sa part d'un congé individuel de formation afin de réaliser cette même formation, en présentiel, à temps complet. Ainsi, un poste de secrétaire de direction a été proposé à la stagiaire qui terminait sa formation (niveau II validé). Le remplacement court jusqu'à la fin du mois de juillet 2013.

2.4.3. La sectorisation de l'équipe

Le personnel éducatif est affecté sur des zones d'interventions préférentielles. Cette sectorisation de l'action éducative de prévention spécialisée se justifie par la nécessité pour les équipes éducatives d'être bien repérées par les jeunes et les groupes de jeunes, les habitants du quartier, ainsi que les acteurs associatifs et institutionnels locaux. Ce travail relationnel du « aller vers » s'inscrit dans une continuité de l'action territoriale, basé sur la présence, la permanence et la confiance. Pour autant, l'ensemble de l'équipe éducative peut être amené, par principe, à intervenir sur l'ensemble du territoire d'habilitation.

2.4.3.1 Coulounieix-Chamiers

L'équipe est constituée :

- 2 E.T.P. d'éducateur spécialisé (1 femme et 1 homme);
- 0,5 E.T.P. d'infirmière.

L'équipe fonctionne à taux plein depuis le recrutement d'un éducateur spécialisé en provenance du Nord de la France. L'équipe s'est ainsi reconstruite avec ce nouveau professionnel, apportant son expérience de territoires différents dont certaines caractéristiques sont transposables à notre agglomération. L'intégration de ce personnel est une réussite.

2.4.3.2 Le Gour de L'Arche

L'équipe est constituée :

- 2,5 E.T.P. d'éducateur spécialisé (2 hommes et 1 femme).

L'absence d'une éducatrice pour une période de congé maternel a nécessité le recrutement pour quelques mois d'une remplaçante. Ce poste à temps partiel a pu être pourvu par une éducatrice qui avait effectué un stage de formation au sein de notre service de prévention. Elle a ainsi pu être opérationnelle très rapidement et l'activité du service n'en a pas pâti.

2.4.3.3 Le centre-ville

L'équipe du centre-ville :

- 2 E.T.P. d'éducateur spécialisé (1 femme et 1 homme) ;
- 1 E.T.P. de C.E.S.F. (Conseiller en économie sociale et familiale) ;

Les besoins du territoire et certaines reconfigurations organisationnelles ont engagé le service à réadapter plus explicitement l'organisation du secteur du centre-ville de Périgueux. En effet, le travail partenarial effectué avec le service de prévention spécialisée de l'Association « Mosaïque » en vue d'une future intervention commune sur le quartier St Georges / les Mondoux, et la nécessité de renforcer l'action engagée sur le quartier du « Bas Toulon » a acté une spécialisation territoriale de l'équipe du centre-ville. Il s'avère que 2 E.T.P. interviennent toujours sur l'hyper centre de Périgueux et travaillent le rapprochement avec l'autre service et qu'1 E.T.P. intervient spécifiquement sur le quartier du Toulon.

2.4.3.4 Les autres personnels

L'Association a bénéficié également d'intervenants extérieurs :

- 1 intervenant en analyse des pratiques professionnelles (depuis Mai 2010) ;
- 1 technicienne de surface, employée par l'Association « 3 S ».

Concernant l'analyse des pratiques, les obligations réglementaires de soutien technique des équipes intervenantes auprès de publics en grande difficulté, ont été remises en place dès le 1^{er} Mai 2010. Cet outil de travail permet aux équipes, d'une part d'être soutenues face aux situations difficiles qu'elles rencontrent, et d'autre part, engage l'ensemble des salariés qui y participent à questionner leurs pratiques professionnelles et à travailler une cohésion d'équipe. Cette intervention se déroule à raison d'une séance par mois (1 heure 30 minutes). Le coût de cette action essentielle est pris en charge à 50 % par l'A.R.T.E.E.C., dans le cadre d'une action financée par le P.R.A.P.S. ;

2.4.3.5. L'accueil de stagiaires

Une stagiaire de l'I.R.T.S. de Poitiers a rejoint notre équipe pour un stage long de deuxième année. Elle est accompagnée dans sa formation par une référente de stage, mais son accueil est assuré par l'ensemble des personnels du service.

2.5 L'activité du siège

L'activité du siège continue à se structurer sur 4 axes. Le travail effectué par la stagiaire de direction au cours des 3 mois de stage a facilité la mise en œuvre :

- La mise en place d'un soutien technique aux équipes éducatives ;
- La structuration des outils de travail ;
- La rénovation de l'image du service de prévention spécialisée ;
- L'anticipation sur les besoins et les contraintes à venir.

2.5.1 Le soutien technique

Le soutien technique à l'équipe éducative est une des fonctions principales de la direction. Il permet à l'action éducative de s'inscrire dans un cadre de référence et de trouver toute sa cohérence dans le projet de service. Le nouveau projet de service stabilisera cette dimension.

Les réunions

Ainsi, des réunions de service ont lieu chaque mardi matin. Ce temps est réservé :

- A la transmission des informations générales ;
- Aux échanges sur les situations des jeunes accompagnés ;

- A l'élaboration des projets collectifs ;
- En temps de réflexion sur des sujets transversaux.

Le mardi après-midi est réservé aux réunions de secteur. Elles ont lieu alternativement sur les trois sites éducatifs du service : le centre-ville (C.V.), le Gour de l'Arche (G.A.), et Coulounieix-Chamiers (C.C.). Ce temps est plus précisément consacré, soit à l'analyse plus approfondie des accompagnements individuels, soit à la mise en œuvre de projets par un des secteurs.

Les temps informels

Au-delà des réunions institutionnelles, des temps d'échanges informels ont été facilités, afin de garantir à chacun, l'accès à l'information dont il a besoin pour réaliser ses missions, dans une dynamique d'équipe positive et aidante.

2.5.2 Les outils de travail

La structuration des outils de travail a été un des objectifs de l'année écoulée, tant sur le plan de l'accompagnement éducatif, que des procédures administratives du siège. Il s'agit en particulier :

- Des fonctions supports : réunions du pôle administratif, procédures internes (procédure d'exécution de la paie, organisation générale,...) ;
- Des supports éducatifs : fiches projets et bilan concernant les chantiers et les actions éducatives diverses.

Soucieux d'accroître les échanges entre les salariés et de faciliter la prise de responsabilité de chacun en fonction de ses prérogatives, le directeur a souhaité mettre en place des moyens de valorisation du travail effectué par les équipes éducatives au quotidien, en favorisant l'approche projet, l'évaluation et les bilans des activités.

2.5.3 La gestion administrative et financière

Le travail effectué par la direction auprès des instances du Conseil Général de la Dordogne depuis 2010, en lien avec le réseau du C.N.L.A.P.S. a permis de convaincre notre financeur du bienfondé d'une modification de notre mode de financement. Ainsi, le service de prévention, après avoir fait preuve de son sérieux et fait état de ses engagements, va bénéficier d'un financement par dotation globale et non plus par subvention annuelle. De ce fait, le service est reconnu comme « établissement et service social et médico-social » tel que défini à l'article L 312-1 du C.A.S.F.

Cette évolution nous positionne comme partenaire Associatif de premier ordre, opérateur de politique publique dans le cadre de la mission de protection de l'enfance du Conseil Général de la Dordogne.

3 L'ACTIVITE DE L'ANNEE 2012

3.1 Le secteur de Coulounieix-Chamiers

Préalablement à ce propos introductif, il est utile de préciser que sur ce secteur, un travail intensif avait été réalisé avec des moyens restreints : 1.5 E.T.P. seulement consacré à l'effectif professionnel durant neuf mois pour l'année 2011. Depuis le début de l'année 2012 l'équipe de Coulounieix-Chamiers accueille un nouvel éducateur. Ce territoire d'intervention requiert largement la présence d'une équipe complète compte tenu de l'étendue du secteur et de la densité des problématiques rencontrées. Cette équipe mixte et pluridisciplinaire reste très attachée à cette complémentarité et assure que les accompagnements s'en trouvent enrichis, plus cohérents vis à vis des jeunes et de leurs familles sur les quartiers, ainsi qu'auprès des partenaires.

La notion de transmission des pratiques professionnelles en prévention spécialisée est une valeur essentielle partagée par tous. A ce titre, l'équipe accueille depuis la fin de l'année 2012 et jusqu'en juin 2013 une stagiaire éducatrice spécialisée. Ce rapport d'activité va permettre de valoriser le travail réalisé cette année.

L'équipe de ce secteur a souhaité faire un « **Zoom** » sur le projet « **ciné-jeunes** » élaboré en partenariat avec le Centre Social Saint-Exupéry de Coulounieix-Chamiers.

Le film **DERAPAGES** a été conçu du début à la fin par des jeunes du quartier repérés et accompagnés par l'équipe de prévention spécialisée le Chemin. Ce projet englobe les différents aspects susnommés du travail en prévention spécialisée.

3.1.1 Les suivis éducatifs individualisés

Le hasard a fait que l'équipe a réalisé le même nombre d'accompagnements en 2011 qu'en 2012.

- **2012** > > > **166 Accompagnements**

- **2011** > > > **166 Accompagnements**

3.1.1.1. Les suivis éducatifs individuels par tranches d'âges :

Moins 10ans		11 / 14 ans		15 / 18 ans		19 / 21 ans		22 / 25 ans (Parents)		Plus de 26 ans (Parents)	
F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M
8	5	28	25	13	20	15	19	2	5	21	5

Commentaires :

La tranche d'âge 11/14 ans est celle qui a le plus augmenté (+33%) par rapport à l'année 2011. Cela peut s'expliquer par le travail partenarial mis en place de longue date avec les différents établissements scolaires sur le territoire, et notamment avec l'Ecole Eugène Leroy et le dispositif du P.R.E. (Programme de Réussite Educative) de Coulounieix-Chamiers. Les difficultés scolaires ou familiales étant parfois observées dès la classe de primaire, l'équipe accompagne les jeunes et leurs familles en amont de l'entrée au collège. L'intégration d'un élève dans un nouvel établissement scolaire tel que le collège peut apporter des bouleversements et un besoin d'acclimatation dans le quotidien pour les préadolescents. Nous sommes en effet très vigilants aux problématiques d'échec, de rejet et de rupture de ces jeunes avec l'Institution scolaire.

3.1.1.2. Les suivis éducatifs individualisés en fonction des problématiques sociales

	Féminin	Masculin
Problèmes d'insertion professionnelle et formation	19	39
Problèmes personnels et familiaux	29	18
Problèmes de santé	29	23
Problèmes de logement	3	2
Problèmes scolaires	34	21
Problèmes de justice	4	9
Autres	6	9
Total	124	121

Commentaires :

Les problématiques d'insertion professionnelle et de formation sont très présentes dans les accompagnements. La crise socio-économique qui traverse nos sociétés occidentales et le chômage qui ne cesse d'augmenter, affectent grandement les perspectives de trouver un emploi, pour des personnes sans qualification ni diplôme. Ainsi le travail en réseau, notamment avec la mission locale tente d'inscrire ou de réinscrire ces jeunes en difficultés dans des dispositifs de droit commun selon leurs aspirations comme les préapprentissage, les contrats en alternance, les bilans de compétences, les périodes d'évaluation en milieu professionnel (stages), les essais en milieu de travail (EMT).

L'année 2012, par rapport à 2011, démontre que les problèmes de santé sont toujours prépondérants, la situation économique précaire des familles complique l'accessibilité aux services de soins.

En 2012, les problématiques personnelles et familiales sont cruciales :

L'équipe s'est fortement impliquée auprès de familles issues des Pays de l'Europe de l'Est et a ainsi été confrontée aux spécificités culturelles et traditionnelles de ces cellules familiales qui nous sollicitent énormément.

3.1.1.3. Les suivis éducatifs individualisés en fonction du lieu de résidence sur le territoire

	Féminin	Masculin
La cité Pagot	17	19
Le bas Chamiers	60	64
La commune de Marsac	1	1
Autres	2	2
Total	80	86

Commentaires :

En 2012, sur la cité Pagot, les suivis éducatifs individualisés ont baissé d'environ 20% par rapport à 2011 ; l'absence de local depuis le printemps 2011 jusqu'au mois de décembre 2012 pour y effectuer une permanence hebdomadaire est certainement l'une des causes de cette baisse.

D'autre part, on peut relever une augmentation d'environ 20% des accompagnements sur le bas Chamiers par rapport à 2011. Cette partie du territoire représente à elle seule plus des deux tiers des suivis éducatifs du secteur de Coulounieix-Chamiers / Marsac sur l'Isle.

L'effectif réduit ne permettant pas une présence sociale active sur le terrain, les suivis éducatifs individualisés sur Marsac sont donc rares et souvent à l'initiative des partenaires locaux.

Ponctuellement l'équipe peut être amenée à maintenir une intervention éducative au-delà de notre territoire d'habilitation lorsque les personnes suivies viennent à changer de domicile et gardent des liens relationnels fréquents avec leurs lieux de vie précédents (scolarité, entourage familial...).

3.1.2. Les accompagnements collectifs

Il existe de multiples supports pour mettre en œuvre des accompagnements collectifs, chacun avec ses spécificités, ses objectifs, ses contraintes et ses avantages. Les plus utilisés dans le cadre de la mission de prévention spécialisée sur ce secteur sont :

- Les chantiers éducatifs ;
- Les sorties éducatives à la journée ;
- Les séjours ;
- Les autres projets collectifs.

3.1.2.1 Les chantiers éducatifs

Dates	Effectifs de jeunes						Partenaires	Supports
	14/17ans		18/21ans		22/25ans			
	M	F	M	F	M	F		
03/01 au 28/02			1				La Cravache	Centre équestre
06/03 au 09/03	1		1				All Board, Le Relais et Forum@	Installation rampe de skate
03/04 au 26/04	3		1	2			All Board, Le Relais, Mairie de Coulounieix-Chamiers	Déménagement hangar skate Conception Préparation, service de repas
12/05 au 15/05				1			Mairie de Coulounieix-Chamiers	Distribution de Flyers : Printemps du proche orient
22/09	2						Mairie de Périgueux *en inter secteur	Fête de la jeunesse (stand)
27/09	2						Forum@, All Board	Distribution de Flyers : Fête de la rampe
21 /11			2	1			INFO DROITS	Affichage et Accueil dinatoire
23/11 28/11			2				Banque Alimentaire *en inter secteur	Récolte, Rangements, tri, stockage
27/11	1						Concert de « La Rumeur » au Sans Réserve *en inter secteur	Affichage
Total	9		7	4				

Commentaires :

L'équipe de Coulounieix-Chamiers a réalisé en 2012 9 chantiers éducatifs dont trois travaillés en inter secteur (Fête de la jeunesse, Banque alimentaire et pour le concert du groupe « La Rumeur »).

De par son dynamisme, son implication dans les mouvements d'éducation populaire et par son intérêt de promouvoir les cultures urbaines, notre partenaire principal cette année est l'association **All Board Family**.

Ont été réalisés **trois** chantiers :

- Rampe de skate / voie verte / Marsac-sur-l'Isle / Deux garçons de 17 et 18 ans venant de Chamiers et de Marsac. **(3 jours)**
- Déménagement hangar / All Board / Quatre garçons et deux filles. **(3 semaines)**
- Installation – participation festivités /scène, chapiteau, périmètre de sécurité, etc / fête de la rampe, cultures urbaines / Marsac. **(3 jours)**

Notons qu'en 2013 le partenariat avec la « All Board » va se poursuivre sur la fabrication d'un skate parc éphémère sur l'ancien « camp Américain » à Coulounieix-Chamiers.

Les chantiers éducatifs sont des supports privilégiés qui permettent aux jeunes d'exprimer leurs multiples potentialités.

3.1.2.2. Les sorties éducatives à la journée

Nous avons référencé plusieurs types d'activités comme support éducatif à la journée :

- | | |
|-------------------------|---|
| a) <u>Cinéma</u> | b) <u>Aqua cap</u> |
| c) <u>Expositions</u> | d) <u>Sortie/Aide au repérage</u> |
| e) <u>Sortie Walibi</u> | f) <u>Information collective sur internet</u> |
| g) <u>Sinfonia</u> | h) <u>Sortie Bordeaux (jeunes mères)</u> |
| i) <u>Repas</u> | j) <u>Tableau récapitulatif des sorties</u> |

Commentaires :

Pour l'action de Prévention Spécialisée, la sortie est un outil spécifique qui permet de faire émerger des objectifs d'accompagnement. Quel que soit le support utilisé, il s'agit bien de nouer une relation de confiance avec un jeune ou un groupe de jeunes afin de co-construire un projet individuel et ou collectif. Le choix des sorties est élaboré en fonction de la situation du jeune et de ses intérêts, ce choix sert également à promouvoir la découverte d'autres sphères méconnues des jeunes.

a) CAP cinéma à Périgueux

	Jeunes	F	G	- de 10	11/14	15/18
Total	21	13	8	3	14	4

b) Aqua CAP : Accompagnement thérapeutique à la piscine Aquacap Champcevinel 24

	Jeunes	F	G	11/14
Total	2	2		2

c) Expositions / concerts en ville

	Jeunes	F	G	11/14	15/18
Total	9	4	5	6	3

d) Sortie/Aide au repérage dans Périgueux (Administrations et Patrimoine)

	Jeunes	F	G
Total	2		2

e) Walibi Agen

	Jeunes	F	G	11/14
Total	6	5	1	2

f) Informations collectives sur le droit et internet

	Jeunes	F	G	- de 10	11/14
Total	11	8	3	2	9

g) Festival Sinfonia :

Cinq concerts de musique baroque à Périgueux et à Chancelade au mois d’Août sur une semaine.

	Jeunes	F	G	-de 10	11 /14	15 /18	19/21	22/25	+de 25
Total	24	19	5	2	10	3	5		4

h) Sortie découverte Bordeaux (jeunes mères)

	Jeunes	F	G	18/21	22/25	+ 25
Total	12	12	0	1	2	9

i) Aide création junior association / Repas

	Jeunes	F	G	11/14	15/18
Total	9	1	8	5	4

j) Tableau récapitulatif des sorties à la journée : répartition des publics selon l'âge et le sexe

Age	Nombre de filles	Nombre de garçons
Moins de 10 ans	5	2
11 / 14 ans	33	15
15 / 18 ans	7	7
19 / 21 ans	7	1
22 / 25 ans	2	0
Plus de 25 ans	13	0
Total :	67	25

Commentaires :

Sensiblement plus de 50% des sorties éducatives ciblent un public pré et adolescent. Certains d'entre eux « revendiquent » des loisirs hors du quartier et souhaitent expérimenter des activités ludiques autres que celles proposées par les services locaux d'animation.

3.1.2.3. Les séjours

Au cours de l'année 2012, l'équipe du secteur de Coulounieix-Chamiers a réalisé **deux** séjours éducatifs :

- **Trois jours à Arcachon** en période estivale pour deux jeunes filles n'ayant jamais vu la côte Atlantique.
- **Trois jours en Normandie** pour un jeune garçon (11 ans) afin de restaurer le lien avec son père.

3.1.3 Le Travail en Partenariat

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale marque la volonté des pouvoirs publics de favoriser le développement du partenariat. Selon la définition du dictionnaire critique de l'action sociale, le partenariat serait « l'association de différents intervenants qui, tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser un objectif commun ». Le partenariat constitue un processus évolutif qui nécessite une évaluation continue.

Dans ce cadre professionnel nous avons travaillé en 2012 plus particulièrement avec les partenaires suivants que nous avons répertoriés en plusieurs catégories :

<u>Soins</u>	<u>Culture</u>	<u>Insertion</u>	<u>Logements</u>	<u>Education</u>	<u>Justice</u>	<u>Administratifs</u>
C.M.P	Expositions	Mission-Locale	Office H.L.M Départementaux Régionaux	Collège	SPIP	C.G
CMPP	Centres – Culturels	Pôle emploi		Ecoles Primaires	Avocats	U.T
Centre Hospitalier	Cinéma	M.D.E	France terre d'asile	Crèches	ADAVIP	ASE
Médecins généralistes et spécialistes	Art et Essai	Régie- La Ruche		L.E.P	Commissariat	D.D.C.S.P.P
Laboratoires analyses médicales	Festival Sinfonia	Emmaüs	SAFED	Lycées	CIDEF	C.A.F
	Centres Sociaux	La Cravache	Foyer Lakanal		T.G.I	Impôts
		3S		C.I.O	U.D.A.S.T.I	Mairies
Planning familial	Syndicat d'initiative	Espace- Démarche		EPIDE	Info droit	C.A.D.A
Centre de bilan de santé	C.I.J			P.R.E		CCAS
	C.D.D.P	APEI		S.A.V.S		Banques
Pharmacies	Musées	INFREP		C.C.I		Préfecture
				I.A		

Cabinets infirmiers, dentaires et de kinésithérapie	Théâtres	SECAD		C.F.A		C.I.P.S
ITEP	Filature de l'Isle	Péribus		Foyer de l'enfance		O.F.I.I
IME	A.S.P.T.T	Ligue de l'enseignement 24		A.D.S.E.A		S.Y.C.O.V.A.P
SESSAD	A.C.A.V24	Clairvivre		M.E.C.S		C.N.L.A.P.S
MPH	Enfants de la Dordogne	C.M.S		I.R.T.S		J.A.P.D
MDPH	Sans Réserve	A.P.A.R.E		E.R.E.A		Auto écoles
Mutuelles	All Board	A.R.T.E.C				
PMI	Boxing club	E.P.S.E.C.O				
A.N.P.A.A		Mosaïque				
C.E.I.D		A.F.P.A				
CPAM, MSA		I.R.E.P.S				
Aquacap		AFAC 24				
C.G.C.L		SAVS				
Banque alimentaire		Ménage service				
Resto du coeur		SAISP				
		Le Relais				

3.1.4 Zoom sur le projet « Dérapage »



En 2012, un travail partenarial important avec le Centre Social Saint Exupery

Ce projet a émergé au printemps 2012 et s'est finalisé à la fin de l'année 2012, soit neuf mois durant lesquels le service de prévention spécialisée de l'Association « Le Chemin » est intervenue pour le repérage des jeunes et leurs accompagnements tout au long de cette action : Du travail groupal en partenariat, des suivis éducatifs individuels sont nés ou se sont renforcés...

Chronologie et description de l'action

AVRIL 2012

Comité de pilotage initié par le centre social Saint-Exupéry avec la présence :

- Du Chemin - de la Mairie - du CCAS - de l'Amicale des Locataires des HLM de Chamiers - de l'association ACAV 24 et du Pari d'un Bon Départ.

Ce projet consiste à concevoir un support audio-visuel jusqu'à sa réalisation finale. Le « casting » effectué exclusivement par l'association Le Chemin, a découlé par le travail de rue et par le travail de liens spécifiques à la prévention spécialisée. Au début, une dizaine de jeunes du bas Chamiers et/ou de la cité Pagot se sont inscrites avec enthousiasme et détermination lors de la présentation du projet. Cette réaction positive des jeunes est à retenir compte tenu du caractère obligatoire imposé par le financeur du thème abordé pour le film : **« Qu'est-ce qu'il se passe quand on fait une bêtise ? »**

MAI – JUIN 2012

Par le travail soutenu et très impliqué des professionnels de l'association ACAV 24, les jeunes se sont attelés avec dynamisme à l'écriture du scénario, de la musique et des dialogues.

A Chaque séance le directeur du centre social a honoré les jeunes de sa présence ce qui a remarquablement favorisé la confiance des jeunes vis-à-vis de l'Adulte et de l'Institution qu'il représente.

Ces séances ont été le théâtre de prises de paroles démocratiques qui ont du cependant être régulées par l'intervention de Mr le Major de Police de Périgueux, venu apporter aimablement un éclairage sur la qualification juridique des faits relatés et scénarisés au vu de l'imagination foisonnante des jeunes par rapport à la faisabilité technique et la vraisemblance de l'histoire.

JUILLET – AOUT 2012

Passage à la phase active et concrète du tournage

Epaulés par l'animatrice du centre social, les jeunes sont confrontés aux matériels sophistiqués du cinéma (caméra, éclairage, micro, clap, etc.). Les jeunes sont aussi témoins des exigences environnementales et des directives du metteur en scène et du réalisateur.

Face au cadre posé, les jeunes comprennent la nécessité d'une attitude rigoureuse de l'acteur. Parfois certains ont été démobilisés temporairement alors que d'autres ont été dynamisés à contrario. Finalement ces postures différentes ont contribué à produire une émulation très satisfaisante au sein du collectif réuni sur ce projet.

NOVEMBRE 2012

Projection et discussion autour du film avec les jeunes, les partenaires et un invité intervenant en prévention urbaine.

DECEMBRE 2012

Point d'orgue du projet :

Les jeunes présentent leur travail à leurs familles, camarades de collège et de quartier, aux adhérents et administrateurs du centre social et aux officiels. Ce moment solennel est vécu par les jeunes comme un temps essentiel à la reconnaissance de leurs investissements personnels et singuliers dans une démarche de création.

Conclusion

Ce projet a sollicité une trentaine de jeunes (entre 6 et 25 ans) dont une quinzaine ont été acteurs/trices à part entière.

Tout au long de cette **année 2012**, l'Association le Chemin a accompagné ces jeunes dans le respect de leurs aspirations d'autonomie sans omettre de les aider à prendre conscience des limites citoyennes.

A l'issue de ce projet culturel, quelques jeunes participants ont par ce biais fréquenté plus assidument le Centre Social.

Pour l'équipe du Chemin, cette expérience vécue auprès des jeunes et de leurs familles a permis de conforter et/ou de développer un travail relationnel de qualité qui ouvre vers de futurs accompagnements. Nous poursuivons donc là, nos missions éducatives.

3.2 Le secteur de Périgueux

Il est composé de 2 secteurs distincts :

3.2.1 Centre-ville de Périgueux et la gare

Ce secteur d'activité a été couvert au cours de l'année 2012, par 2 E.T.P., ce qui représente une zone géographique très étendue.

Le secteur centre-ville présente quelques particularités tant du point de vue de sa configuration géographique que du public rencontré.

Ainsi le territoire est vaste puisqu'il englobe le quartier de la gare et du bassin, le centre-ville historique, le quartier Vésone. Il oblige donc pour pouvoir faire un travail de prévention, un travail de reconnaissance des éducateurs par le public, d'une part de développer un partenariat important mais aussi de cibler ces territoires d'intervention.

L'équipe de prévention doit pouvoir passer régulièrement sur les mêmes lieux, dans le cadre du « travail de rue » afin d'être reconnus par les personnes. Or une des grandes difficultés sur ce secteur est l'absence de lieu de regroupements des mêmes jeunes sur un même lieu. Ces regroupements sont irréguliers et mouvants.

L'équipe cible donc actuellement des lieux publics, tels que les parcs, les sorties de lycées, la place Francheville, les lieux de marché et quelques rues du centre ville et de la gare.

De plus, un « travail de rue » est effectué avec une infirmière du CEID, chaque semaine pendant les heures de présence du marché de Périgueux. En effet ces lieux sont prisés par les personnes qui « font la manche ». Ils sont facilement repérables et permettent à l'équipe de rentrer en contact avec des jeunes soit qui n'ont pas de logement et/ou d'hébergement, soit en situations précaires. Ce travail en partenariat s'articule autour des situations de grande précarité (CHRS, « association sans toit avec toi », l'accueil de jour de l'A.S.D, le « point chaud », la banque alimentaire).

L'équipe travaille aussi régulièrement avec les organismes ayant pour mission les problématiques de recherche d'emploi (mission locale...), les organismes d'aides aux jeunes en difficultés(CIJ), les différentes administrations. Ce travail vise à permettre un meilleur accès aux droits de cette population.

3.2.1.1. Les suivis éducatifs

Suivis éducatifs en fonction des problématiques

Problématiques	Hommes	Femmes	Total
Insertion pro / formation	19	27	46
Problèmes familiaux	16	11	27
Santé	4	7	11
Santé mentale	4	20	24
Addictions	4	14	18
Justice	3	11	14
Accès aux droits	16	11	27
Logement	13	23	36
Scolarité	4	0	4
Problèmes financiers	30	42	72
Soutien à la parentalité	10	4	14

Il est possible de faire les mêmes constats que l'année dernière dans des proportions comparables. En effet, les principales difficultés rencontrées sont liées aux problèmes financiers, à l'accès au logement et au travail. Souvent ces trois items sont liés : si la personne n'a pas de revenu elle peut difficilement trouver un logement même avec les aides existantes. De même sans revenu minimum trouver un travail est quasiment impossible : il faut pouvoir se déplacer, avoir le permis, une voiture. Sans logement, sans adresse reconnue la personne est en difficulté pour faire reconnaître ses droits administratifs (santé, CMU,)

Les jeunes accompagnés sont souvent sans soutien familial pour se lancer dans la vie pour différentes raisons : famille monoparentale aux revenus modestes, conflits familiaux, éloignement, jeunes placés en institutions.

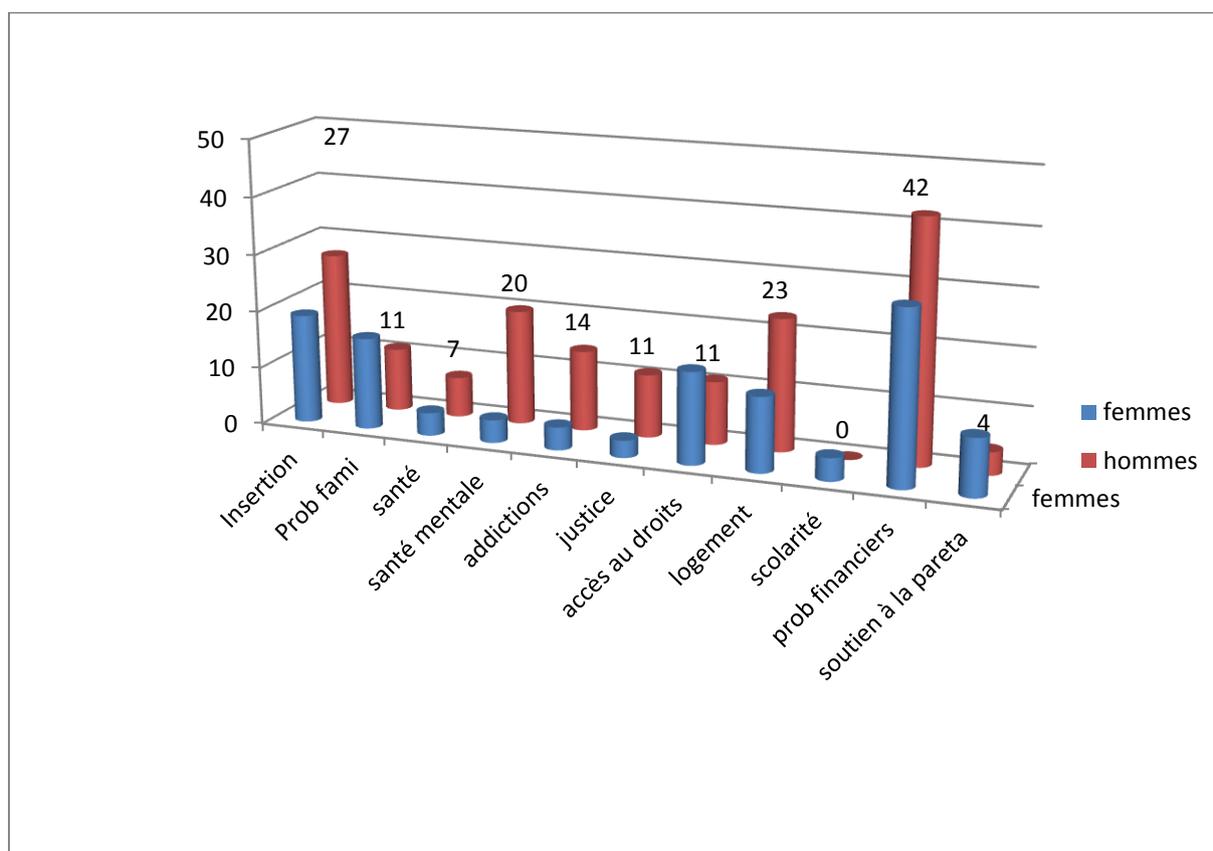
Ils n'ont parfois ni les moyens, ni la connaissance souvent des démarches administratives complexes à effectuer pour obtenir des aides et faire les démarches nécessaires à la reconnaissance de leur droit.

Pour ceux qui bénéficiaient d'un emploi proposé par les agences d'intérim, ils sont nombreux à ne plus avoir cette solution, au regard de l'état de marché du travail actuellement. De plus le seul revenu d'aide proposé pour les moins de 25 ans, (le RSA jeunes) n'est attribué qu'aux jeunes ayant déjà travaillé un certain temps.

L'équipe rencontre donc un jeune public particulièrement fragilisé dans leur début de vie professionnel, sans appui familial, sans aide matérielle et financière pour pouvoir subvenir à leur besoin et mener leur projet de vie. Ainsi, certains n'ayant pas eu l'appui nécessaire dans leur enfance pour s'insérer se voient les portes de l'intégration se fermer, n'ayant pu intégrer les codes, les connaissances suffisantes pour trouver un travail.

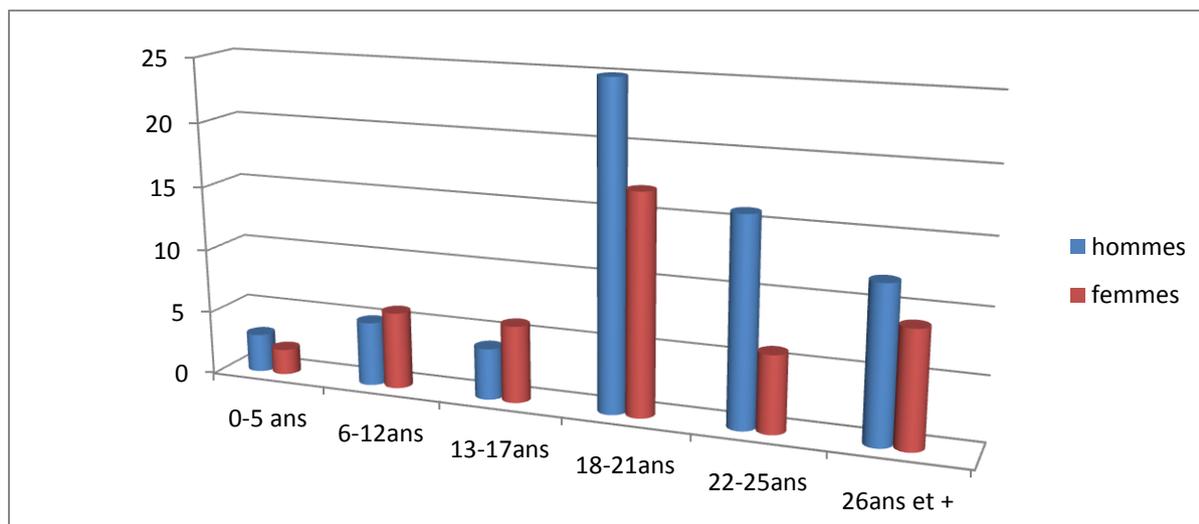
Faute de moyens matériels et financiers, d'entourage compréhensif et soutenant, certains jeunes fragilisés s'installent petit à petit dans la marginalisation et pour certains dans les addictions, un moyen parmi d'autres de pouvoir supporter la vie de la rue.

Le travail de prévention consiste, au-delà de l'accompagnement vers l'accès aux droits, à prendre le temps de les écouter, de comprendre leur cheminement personnel, leurs résistances et peurs face à une société complexe dont ils ne comprennent pas toujours le sens.



Suivis éducatifs : répartitions par sexes et âges

Le travail est effectué plus spécifiquement avec les tranches d'âge 18- 25 ans, avec donc plutôt de jeunes adultes, en majorité des hommes. La prise en charge des 26 ans et plus concerne surtout des parents ayant des enfants en charge



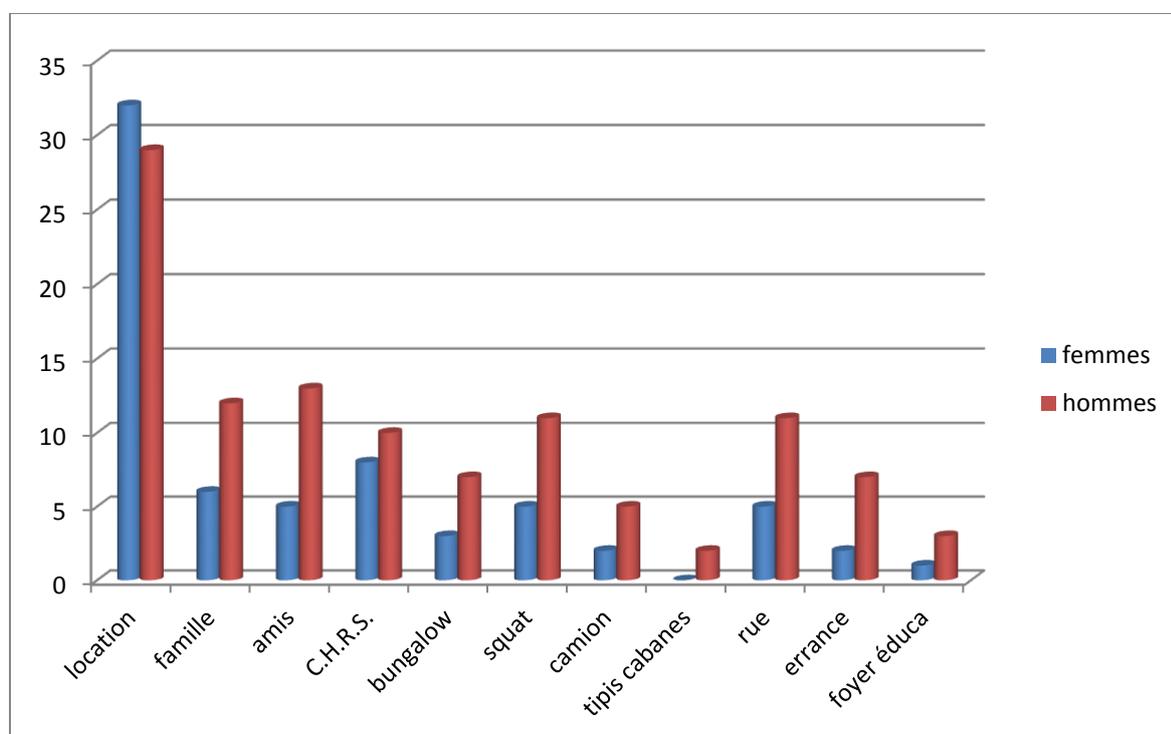
Suivis éducatifs : situation au regard du logement

La majorité des publics accompagnés sont en situation d'hébergement très précaire. Une même personne peut être contrainte de passer par plusieurs types d'hébergement dans la même année (Du squat aux bungalows, de la rue au 115, du camion au CHRS), souvent faute de revenu suffisant qui lui permettrait l'accès à un hébergement plus stable.

	Hommes	Femmes	Total
0-5 ans	3	2	5
6-12 ans	5	6	11
12-17 ans	4	6	10
18-21 ans	25	17	42
22-25 ans	16	6	22
26ans et +	12	9	21
Total :	65	46	111

Une grande partie du travail consiste à permettre aux jeunes de pouvoir se maintenir dans leur logement afin d'éviter mise à la rue. Cette année, l'équipe a démontré que la coordination et le travail en commun avec les différentes associations de terrain a permis au public jeune de rester moins longtemps en situation de très grande précarité de logement.

	Femmes	Hommes
Location	32	29
Famille	6	12
Amis	5	13
C.H.R.S.	8	10
Bungalows	3	7
Squat	5	11
Camion	2	5
Tipis cabanes	0	2
Rue	5	11
Errance	2	7
Foyer éducatif	1	3



3.2.1.2. Sorties éducatives

Dates	Lieux	Activités	Nbre de jeunes	filles	Garçons
11/03/12	Périgueux	cirque	4	2	2
7/04/12	Trélissac	Billard	3	3	
19/05/12	Le Bugue	Aquarium	1	1	
10/10/12	Campsegret	Parc animalier	1		
20/10/12	Bourdeille	Château	1		
17/11/12	Trélissac	Restaurant	1		
11/12/12	Périgueux	Snack	2	1	1

Les principaux objectifs des sorties sont notamment de mieux faire connaissance avec les jeunes au cours de moments plus longs, sur des temps de loisirs, et des lieux inhabituels pour eux. Elles permettent également aux jeunes de sortir de leur quotidien, de prendre de la distance par rapport à leur situation, pendant des moments agréables.

3.2.1.3. Chantiers éducatifs :

Dates	Lieux	Activités	Nbre de jeunes	Filles	Garçons
Du 29/05 au 1/06	Quartier gare	Organisation de la fête de voisins	3	1	2
Du 03/07 au 11/07	quartier de la gare	Création et réalisation d'une fresque murale	3		3
23/09	Place Francheville	Tenue d'un stand boisson durant la fête de la jeunesse	2	1	1
Du 23/11 au 28/11	Marsac Banque alimentaire	Rangement denrées alimentaires	4	2	2

Ce sont des outils spécifiques de la prévention spécialisée, les objectifs peuvent être variés. Pour les jeunes en situation de grande précarité cela permet de :

- percevoir un salaire dans un cadre légal avec un contrat de travail et une fiche de salaire.
- subvenir à des besoins de premières nécessités (manger, se vêtir, se payer une nuit d'hôtel...).
- financer la réalisation d'un projet (professionnel, sportif, artistique...)

Pour l'équipe éducative cela permet de :

- connaître le jeune dans une situation de travail, apprécier ses qualités et ses difficultés.
- Observer son positionnement dans un cadre défini (horaires de travail, consignes à appliquer, réglementation à suivre, vie en groupe.)
- valoriser le jeune par le travail
- avoir une perception extérieure du jeune nous permettant d'approfondir nos observations le concernant et pouvoir l'aider à avancer dans son projet.

L'équipe a choisi d'illustrer son travail quotidien, à travers la présentation d'un projet plus spécifique, dans le cadre d'un chantier éducatif effectué grâce au support du GRAFF :

Chantier éducatif du graff du quartier de la gare de Périgueux.

Genèse du projet

L'équipe est majoritairement confrontée sur son territoire d'intervention, à un public de jeunes majeurs en grandes difficultés financières. Pour les jeunes de moins de 25 ans il n'existe que peu de système d'aide et à cet âge prétendre au R.S.A. est quasiment impossible.

Le chantier éducatif est pour les éducateur, un excellent support pour travailler les questions de socialisation, la relation d'aide, l'estime de soi et d'envisager avec le jeune un projet professionnel. Pour eux, il s'agit aussi d'un moyen d'obtenir un peu d'argent, sous la forme d'un salaire.

Sur les six jeunes qui ont pu bénéficier de ce chantier, trois ont mené le projet à terme, trois nous ont abandonné en cours de route (un pour raison de santé, un pour un emploi saisonnier et un dont nous sommes sans nouvelle). Quatre d'entre eux étaient connus de l'équipe, rencontrés en travail de rue et avec qui un travail relationnel avait été initié. Les autres nous ont été présentés par la mission locale.

Tous les six se trouvaient en situation de grande précarité. Si deux d'entre eux vivaient encore dans leur famille les quatre autres n'avaient aucun soutien familial, et présentaient des solutions de logement temporaire (hébergés chez des amis, pris en charge par un foyer ou un C.H.R.S, en squat). L'un d'entre eux s'est même retrouvé « à la rue » durant le chantier ce qui ne l'a pas empêché d'être à l'heure tous les matins.

Un des jeunes hommes accompagné était connu à la fois par les éducateurs de l'équipe de prévention de « Mosaïque » et de celle du « Chemin ».

A l'initiative de ce projet deux associations : « All board Family » et N.K. P.R.O.D. qui vont s'appuyer sur quatre autres structures afin de mettre en œuvre ce projet :

Réaliser une fresque murale dans le quartier de la gare à Périgueux.

Le collectif « Won », collectif de plasticiens et de graffeurs, a été sollicité pour assurer la partie artistique, graphique et l'encadrement technique du projet.

La mairie de Périgueux a mis à disposition la façade d'un immeuble inhabité comme support de la fresque, du matériel et la pris en charge les repas des jeunes.

Les équipes éducatives de « Mosaïque » et du « Chemin » se sont chargés de l'accompagnement des jeunes.

Réalisation du projet.

Le projet s'est déroulé en trois étapes :

- Fin mai : rencontre entre les partenaires et les jeunes afin de se présenter, bien définir le projet et réfléchir au thème de la fresque.
- Début juin : les jeunes et les plasticiens s'initient à l'art du graff et travaillent sur les croquis préparatoires.
- Début juillet : réalisation « in situ » de la fresque.

Chaque jeune a ainsi pu peindre et terminer la réalisation d'un dessin personnalisé sur le mur, dépassant ses propres difficultés notamment liées à la maîtrise technique de la peinture à la bombe aérosol et la transposition d'un croquis en format A4 à un dessin de 3m sur 3. Chacun a pu également inscrire son travail dans une réalisation collective cohérente et artistiquement riche.

Au fur et à mesure de l'avancement de la fresque les jeunes ont bénéficié des commentaires très positifs des habitants du quartier et des passants. Petit à petit l'équipe a été intégrée à la vie du quartier, le chantier devenant un lieu d'animation.

EPILOGUE

Grace aux relations nouées durant cette période et à la dynamique générée par le chantier l'équipe a pu développer un travail d'accompagnement de ces jeunes, dans divers domaines (administratif, santé logement emploi.).

Grace au collectif Won et aux mêmes partenaires, ce groupe de jeunes encadrés par des éducateurs de « Mosaïque » et du « Chemin » a réalisé quelques mois après, une fresque géante (plus de 400m²) lors d'un échange entre la ville de Rennes et de Périgueux pendant une semaine complète. Cette aventure a permis à ce groupe de nouer de nouveaux contacts avec d'autres plasticiens ainsi que de jeunes bretons.

3.2.1.4. Les partenaires

<u>Partenaires</u>	<u>Problématiques abordées et actions menées</u>
C.E.I.D.	Pbl. D'addictions. coordination des situations, travail de rue.
Mosaïque	Chantier éducatif, projet artistique à Rennes et travail de rue réalisés en commun
Accueil de jour	coordination des situations, rencontre du public.
Bungalow S.T.A.T.	coordination des situations, rencontre du public.
C.H.R.S ; A.S.D. ; A.P.A.R.E. ; F.J.T. ; Point chaud ; 115.	Veille sociale, connaissance du territoire, connaissance du public, lieux de rencontre du public.
U.T. ; A.S.E. ; C.C.A.S. ; U.D.A.F. ; S.A.F.E.D. ; C.P.A.M.	Accès aux droits, problèmes administratifs. coordination de situations.
D.D.J.S. ; C.I.J. ; A.O.L. ; « Le sans réserve » ; « Les Francas » N.K.PROD ; « All Board family » ; Collectif Won ; Sésame.	Accès aux loisirs aux sports à la culture. insertion professionnelle. Chantiers éducatifs. Séjour.
Centre de bilan de santé, P.A.S.S. ; M.H. ; Centre hospitalier de Périgueux ; C.H.S. Médecins de ville ; médecins spécialistes ; infirmière de l'A.S.D. infirmières scolaire. C.M.P. ; C.C.G.L. ; A.I.D.E.S. ; E.L.S.A. ; A.N.P.A. ; « Alcool assistance » ; C.P.E.F.	Problèmes de santé, soins, accès aux soins. Santé mentale. Prévention des comportements à risques. Problèmes d'addictions.
Lycées, collèges, écoles.	Présence sociale, coordination des actions, Prévention des comportements à risque.
Pôle emploi, Mission locale, E.E.E., G.E.I.Q. « 3S »	Formation, insertion professionnelle, coordination des situations, chantiers éducatifs
S.P.I.P., Maison d'arrêt ; Tribunaux.	Problèmes juridiques, incarcération.
O.F.F.I. ; C.A.D.A. ; L.D.H. ; U.D.A.S.T.I.	Accès aux droits des étrangers.
Mairie de Périgueux	Accès aux dispositifs politique de la ville, chantier éducatif, séjour à Rennes, projets individuels jeunes ;
Les services de prévention spécialisée du département (L'Atelier, Itinérance, Mosaïque)	Coordination des situations, échanges sur les pratiques professionnelles.

Un des objectifs principal de la prévention spécialisée est de favoriser l'accès des personnes aux dispositifs de droit commun. Il est donc indispensable de développer des partenariats au bénéfice des publics accompagnés, tels que :

- Les intervenants dans le champ du logement, des besoins alimentaires, de la vêtue, des besoins matériels type ameublement...
- Les intervenants en prévention (santé, addictologie...)
- Ceux du système judiciaire
- Les institutions scolaires, les partenaires favorisant l'accès à la formation, au travail.

Cette année, l'équipe a développé plus particulièrement le partenariat avec l'équipe de prévention spécialisée de l'Association « Mosaïque ». Ces deux associations de prévention intervenant sur des secteurs limitrophes, les publics se croisent régulièrement sur les territoires d'intervention et pour certains, se connaissent. Ce constat a permis de concevoir et de mettre en place des projets communs, de type séjour et chantiers.

3.2.2 Le Quartier du Toulon

Le quartier du Bas Toulon représente un secteur que le service a investi depuis quelques années. Il bénéficie depuis cette année, de la présence d'un E.T.P. d'éducateur spécialisée.

3.2.2.1. Bilan de l'activité

Globalement, les chiffres sont stables dans toutes les catégories. Les suivis sont sensiblement les mêmes avec quasiment les mêmes personnes.

La grande nouveauté ne réside pas dans une évolution des suivis. Ceux-ci ont atteints un seuil plafond qu'un mode d'intervention classique (travail de rue, présence sociale...) ne permet pas de dépasser. On peut noter cependant un approfondissement dans la qualité de ces suivis.

La grande nouveauté dans l'intervention sur le territoire du Toulon réside dans l'aboutissement d'un travail entamé depuis deux ans sur **la participation des habitants**. Une première hypothèse en lien avec le Comité de Quartier n'avait pas donné de résultat. Une

seconde hypothèse à partir de groupe de paroles n'avait pas pu être menée. La troisième hypothèse, celle de la constitution d'une association, a abouti à la déclaration de celle-ci en Mai 2012 : le Comité des Habitants du Chemin de la Monzie (CHCM ou « la Monzie »).

L'association « le Chemin » est membre du CHCM. Il a fait un don de 50 euros afin de les aider à démarrer en attendant les relais plus classiques des services de la mairie et des politiques de la ville. Cette association et les personnes qui la composent nécessitent un étayage autour de ces questions car nous nous rendons compte que nos dispositifs ne sont pas adaptés à des personnes qui n'ont pas une culture de gestion des associations.

Outre les effets qu'il est possible de constater sur les dynamiques locales (cf. partenariat avec le « Sans Réserve ») et qui ne seront vraiment mesurables qu'en 2013, un état d'effets sur les missions de protection de l'enfance peut déjà être fait :

- Les membres de l'association sont principalement des parents dont les enfants peuvent faire l'objet d'un suivi. A ce titre, il n'est pas rare que des discussions collectives sur l'éducation se déroulent lors des réunions de l'association. Dans le même esprit, l'éducateur est souvent saisi d'une demande de rendez à ces occasions.
- L'association devient un lieu qui permet à l'intervention de prévention spécialisée d'atteindre des personnes qui mettaient à l'écart les différentes interventions sociales (cf. rapports d'activité précédents sur les particularités de ce territoire.)
- L'association légitime le travail de l'éducateur qui n'est plus vu seulement comme un agent de normalisation mais également comme une ressource qui permet de rendre les choses possibles. Les contacts et la relation avec les jeunes sont ainsi facilités.

3.2.2.2. Perspectives 2013

L'année 2013 devrait être marquée par l'approfondissement de cette démarche. L'accompagnement collectif de l'association va être poursuivi en favorisant son indépendance et son autonomie. Une diversification des situations individuelles et des sollicitations est également probable.

Enfin, deux grands projets, en lien avec le CHCM, pourrait voir le jour :

- La construction d'une action culturelle par les habitants eux-mêmes en partenariat avec le service de prévention spécialisée, culture du cœur, les services de la mairie et des politiques de la ville. (sous réserves de l'acceptation d'un financement CUCS)
- Une concertation animé par le service de prévention spécialisée réunissant les habitants, les HLM, les services de la mairie et tout acteur pertinent au sujet de l'aménagement du quartier.

Les actions du Comité des Habitants du Chemin de la Monzie en 2012

Mai : Création de l'association.

Juin : Organisation d'un goûter.

Octobre : Co-organisation d'une séance d'information avec Info-Droits sur le droit des locataires (communication, affiches...)

Novembre : Participation au concert jeune public du Sans Réserve

Décembre : Participation à la mise en place du CLAS (communication, affichages...)

Ce bilan est un écrit commun entre le « Sans Réserve » (salle de concert) et « Le Chemin » (service de prévention spécialisée). Il est le résultat du travail de partenariat qui anime ces deux structures depuis plus de deux ans. Il témoigne d'une coopération qui commence à montrer quelques résultats aux regards des dynamiques du quartier du Toulon. Ce bilan figurera dans les rapports d'activité des deux structures. Les deux thématiques qui seront abordées, ont fondé les actions communes : les présences éducatives lors des concerts et l'inscription territoriale du « Sans Réserve » au cœur d'une zone d'habitat social.

3.2.2.3.1 Les présences éducatives.

Ce point a fait l'objet d'une convention de partenariat entre les deux structures le 19 février 2010. Elle est en cours de révision afin de l'adapter aux évolutions de nos pratiques.

Constats :

Lors de certains concerts, il a été fait mention de comportements, parfois inquiétants, lié à des consommations excessives de produits, l'alcool en premier lieu. L'essentiel de ces consommations s'organisent soit chez les personnes avant de venir au concert, soit sur le parking. L'effet conjugué de ces conduites et des représentations liées à un lieu de concert ont pu alimenter des discours et des plaintes faisant état de nuisances (bruit et propreté). Enfin, des jeunes déjà suivi ou susceptible de l'être par le service de prévention spécialisée vont aux concerts.

Objectifs :

L'intervention éducative en prévention spécialisée dans ce lieu spécifique est encadrée par les missions de protection de l'enfance. De plus, le « Sans Réserve », comme lieu de concert, est un lieu festif. Ainsi, il serait vain de vouloir limiter les conduites à risques. **L'objectif est plutôt de limiter les conséquences de ces conduites à risques en assurant un minimum de sécurité et d'accompagnement pour les jeunes dont l'état le nécessite.**

Un autre objectif est de témoigner des réalités concernant les nuisances supposées.

Actions :

Les deux structures se coordonnent chaque trimestre à la sortie du programme afin de cibler les concerts pour lesquels il est possible de prévoir qu'une présence éducative pourrait être pertinente. Deux éducateurs assurent une présence dans et autour de la salle de concert. Ils ne sont pas spécialement identifiés par un badge ou tout autre signe afin de garantir la discrétion de l'intervention. Ils peuvent entrer et sortir à volonté de la salle de concert, ainsi, leur présence prend en compte l'environnement.

En 2012, il y a eu 5 concerts qui ont bénéficié de cette intervention :

- « ZIon Train » le 23/03
- « Hilight Tribe » le 29/03
- « Broussai » le 11/05
- « Panoramix » le 20/10
- « La Rumeur » le 24/11

Effets constatés

Ponctuellement, et en fonction des besoins, il y a eu des prises en charges de jeunes fortement alcoolisés. Selon les situations, toujours particulières, l'intervention a consisté soit à appeler les parents pour assurer le retour au domicile, soit à rappeler les risques notamment pour la conduite de véhicule, soit à accompagner vers la protection civile et plus rarement à une prise de contact pour une rencontre ultérieure.

Au sujet des nuisances supposées, la présence régulière des éducateurs lors des concerts leur donne une légitimité pour pouvoir parler de ces problématiques avec les riverains. L'action consiste surtout à permettre aux personnes de travailler sur les représentations qu'ils ont de ce lieu en lien avec la seconde thématique : l'inscription territoriale.

3.2.2.3.2 Inscription territoriale

Constats :

Le « Sans Réserve », malgré une offre qui se veut accessible à tous, n'est pas ou peu identifié comme un lieu de loisirs pouvant être fréquenté par les habitants du quartier. Souvent, les personnes vivant à proximité ne sont même pas au courant des programmations car elles pensent ne pas être concernées. Il s'agit de représentations qui viennent de constructions sociales classiques dans un quartier d'habitat social.

Objectifs :

L'objectif principal est de favoriser la fréquentation du « Sans réserve » comme lieu ressource dans le quartier en travaillant sur l'offre et son accessibilité mais aussi sur les représentations des habitants.

Actions :

Deux grandes actions spécifiques ont été menées en 2012.

- Liens avec le CHCM :

Le Comité des Habitants du Chemin de la Monzie (CHCM) est une association d'habitant du quartier nouvellement créée. Elle a pour objectif, entre autre, de participer à

l'animation socioculturelle du quartier. C'est donc le support idéal pour travailler sur les représentations. Ce travail a été mené à l'aide de quatre supports :

- Des discussions thématiques lors des réunions de l'association
- La présentation chaque trimestre du programme du Sans Réserve
- La visite de la salle et des expositions
- La participation à un spectacle « jeune public » avec des tarifs adaptés par le sans réserve, une diffusion de l'information par le CHCM et un accompagnement du Chemin. 2 familles (5 personnes) ont bénéficié de ce dispositif. Des demandes existent déjà pour le prochain spectacle de ce type.

- Participation à l'organisation d'un concert (La Rumeur)

Dans le cadre d'un chantier éducatif, deux jeunes (dont un du Toulon) ont participé à l'organisation d'un concert. L'un d'eux a posé des affiches tandis que le second (celui habitant au Toulon) a travaillé deux journées en immersion avec les personnels du « Sans réserve ». Il a préparé les loges, fait les courses, aménagé la salle en vue du repas, déchiré les tickets à l'entrée... Dans ce cadre, il a aussi rencontré les artistes lors d'un temps d'échange (très fructueux au niveau éducatif). Un autre jeune du Toulon a aussi, bénévolement, participé à certaines activités. Ils ont ainsi découvert l'envers du décor et ainsi se sont approprié quelque peu ce lieu. Cette action a fait l'objet d'un projet commun entre « Le chemin » et le « Sans Réserve ». Il a mobilisé quasiment tous les personnels du « Sans réserve ». L'évaluation de l'action a été très favorable et ouvre de nouvelles perspectives pour l'année 2013 : à la demande des jeunes, des aides bénévoles sur certains concerts pourront se faire et le principe de l'action semble à reconduire.

Effets constatés

Toutes ces actions semblent porter leur fruit. Des représentations ont bougées, le « Sans réserve » commence à être perçu comme un élément de la vie du quartier. Il existe des demandes pour reconduire les deux types d'actions, ce qui montre l'intérêt qui est porté à ce lieu. Des échanges se construisent : contacts téléphoniques entre la direction du « Sans Réserve » et le CHCM, des habitants se déplacent pour venir chercher des programmes.

3.2.2.4 Conclusion

Le partenariat entre le « Sans Réserve » et « Le Chemin » se construit depuis 3 ans. Petit à petit, des actions se développent et, par leurs existences, montrent la bonne collaboration entre ces structures aux missions pourtant différentes. Surtout, pour tous les acteurs, les points de vue se sont modifiés. Ces orientations seront reconduites en 2013.

3.3 Le secteur du Gour de l'Arche et Chancelade

Le secteur du Gour de l'Arche représente un quartier de la ville de Périgueux particulièrement excentré du reste de la cité. En ce qui concerne la commune de Chancelade, le service de prévention spécialisée n'intervient quasiment pas, compte tenu de l'absence de demande.

3.3.1. Le partenariat avec le Centre Médico-social

Des rencontres bimestrielles avec les assistantes sociales de secteur sont instituées. L'équipe assure un échange sur les situations communes, ainsi que sur les projets à venir. En fonction des situations, ils arrivent aux deux équipes de rencontrer les jeunes et leur famille ensemble pour travailler sur un point précis, avec leur accord.

3.3.2. Travail de rue avec la maison de l'emploi et le centre social du Gour de l'Arche

Un jeudi sur deux de 16h00 à 18h00 un éducateur de l'association le Chemin, un animateur du centre social (en théorie car le centre social n'a pas pu mettre à disposition un personnel) et un conseiller Mission Locale, effectuent un travail de rue. Cette action vise à sortir d'une logique de guichet. Elle permet une réponse plus rapide lorsque l'éducateur doit orienter un jeune mais également de ne pas être identifié comme un service d'insertion. Elle s'adresse principalement aux jeunes qui ont du mal à aller vers la Maison de l'emploi.

L'objectif reste dans un second temps d'orienter les jeunes vers la Maison de l'emploi. Cette action permet également de faire connaître le quartier aux conseillers référents et de

rencontrer les personnes qui sont mal informées et ne connaissent pas les dispositifs. L'action a démarré en septembre 2009 avec le PLIE, aujourd'hui nous avons le recul nécessaire pour juger de la pertinence et de l'efficacité de cette action. Les premiers résultats positifs se font sentir en 2011 (cf. rapport d'activité 2011). Un certain nombre de jeunes ont modifié leurs représentations négatives de la Maison de l'emploi. Cela a permis de faire rentrer des jeunes dans les différents dispositifs selon leurs situations et leurs âges et une mise en cohérence des actions de chacun sur le territoire.

Depuis 2010, une inflexion particulière dans l'accompagnement avait été engagée auprès de jeunes sous contrôle judiciaire qui s'est poursuivie en 2011 et 2012. Il était demandé à ces jeunes d'apporter une « preuve » de leur implication dans la recherche d'un travail ou d'une formation en lien avec le S.P.I.P. Une réflexion a également été menée pour informer les personnes sur la création de micro-entreprises.

Les types de propositions faites en travail de rue en partenariat avec la Mission locale et l'Equipe de Prévention concernent :

- Appui et conseil sur la recherche d'emploi,
- Appui et conseil sur l'orientation prof.
- Conseil sur l'accès aux droits
- Demande d'aide financière
- Demande d'aide à la mobilité
- Information et conseil
- Information et conseil sur la mobilisation
- Information et conseil sur le logement
- Information et conseil sur les aides
- Information et conseil sur les aides à l'emploi
- Information et conseil sur les formations
- Information et conseil sur les offres
- Information et conseil sur l'évaluation
- MER sur des formations-insertion
- MER sur des formations qualifiantes
- MER sur des prestations d'orientation prof
- MER sur une offre ANPE MER sur une offre autre
- MER sur une prestation de recherche d'emploi
- MER sur une prestation d'évaluation Orientation vers un dispositif/programme

3.3.3 Travail sur le développement social des quartiers

L'article 5 de l'arrêté de 1972 introduit la notion d'inter-institutionnalité. Elle peut se concrétiser sous différentes formes :

- Soutien à la création d'associations ;
- Participations aux réunions ;
- DSU...

L'affirmation d'un nécessaire partenariat comme principe fondamental trouve sa justification dans la nécessité de rétablir les liens entre les personnes et leur milieu, comme le précise la circulaire :

« La notion d'action avec le milieu – et non uniquement avec les jeunes isolés, en dehors du contexte familial et social – doit avoir la priorité dans les objectifs d'une association de prévention spécialisée. »¹

Les actions collectives peuvent contribuer au développement social local² mais elles nécessitent alors des articulations entre la gestion institutionnelle et la dynamique associative.³

Pour ce faire :

Soutien à la création d'associations.

- Association des jeunes mahorais (En Stand-By)
- Association des jeunes filles
- Association Vision Urbaine et soutien du Club de Futsal du Gour de l'Arche. (premier semestre 2012)

3.3.3.1. CUCS

Force de proposition. Rôle de régulateur. Travail d'aide à la réflexion et étayage des projets, implication...

¹ Code de l'Aide Sociale à l'Enfance et protection de la famille, p. 592.

² MENGIN Jacqueline, *Guide du développement local et du développement social*, L'Harmattan, Paris, 1989.

³ AFGHAIN Jean, *Les associations d'action sociale*, Dunod, Paris, 2001

3.3.3.2. Collège Anne Franck :

Un point est fait régulièrement avec la CPE, voire le proviseur, dans lequel le service de prévention spécialisée est amené à évoquer certaines situations particulières dans le respect des obligations professionnelles et principes de chacun. Il est sollicité concernant des jeunes connus et accompagnés rencontrant certaines difficultés.

3.3.3.3. Boxe éducative

Action portée par le « Boxing-Club » Périgourdin en partenariat avec l'association Vision Urbaine et « Le Chemin ». il est aisé de constater qu'il représente un excellent outil pour la maîtrise des émotions ainsi que le travail d'apprentissage des règles. Cet outil est important pour l'équipe éducative afin de conforter le lien avec les jeunes et pour rentrer en relation avec les familles. L'action qui se déroulait le mercredi soir de 19h à 20h15 a hélas pris fin en juin 2012. Certains jeunes participent néanmoins à la séance du vendredi à la Filature.

3.3.3.4. Autres Partenariats

MDE, 3S, PJJ, Ecole Primaire, Collège, Lycée Professionnel, Associations du quartier, Centre Social, GEIQ, Office HLM, Planning Familial, Centre de Dépistage, Association En Tant Que Telles, Banque Alimentaire, CCAS, Sessad, Vauclair, Mairie de Px, Service des sports de Px, BCP, Les Clubs de Foot...

3.3.4. Chantier éducatif

Cadre juridique et administratif

La Circulaire DAS/DGEFP 99-27 du 29 juin 1999.

Présentation du chantier réfection du local du Gour De L'Arche

De manière générale, le « Chantier éducatif » est utilisé par les éducateurs comme outil parmi d'autres au sein d'une palette d'interventions possibles. Il peut occuper une place

plus ou moins importante dans l'action de prévention, s'inscrire plus ou moins dans une logique de parcours individualisé ou de groupe, se décliner diversement selon les publics ciblés et les objectifs visés.

En 2012, huit chantiers éducatifs ont été réalisés. Le chantier de réfection du local est caractéristique de ce travail :

Le chantier éducatif de réfection du local de l'équipe de prévention du secteur du Gour de l'Arche a permis à sept jeunes de s'inscrire dans un projet d'insertion social et professionnel. L'accompagnement des jeunes s'inscrit dans un processus plus large que la seule participation au chantier. Des temps sont consacrés à la recherche d'emploi. Des moments d'échanges ont également été organisés durant le chantier pour faire des points d'étape et affiner le projet de chacun. De manière plus globale, les objectifs sont d'aider les jeunes à prendre confiance en eux, leur donner une première expérience du travail, leur permettre d'avoir des petits revenus, leur donner l'occasion de participer à un projet collectif, leur apprendre à gérer leur temps et à s'organiser.

Description du projet :

Date de début : le 11/12/2012. Activités prévues :

- peinture
- pose de toile de verre
- et rénovation globale du local

Partenariat : (Institutionnel, associatif, financier, autre,...)

- L'association intermédiaire 3 S : pour la réalisation des contrats de travail et le prêt de matériel technique.
- L'office HLM Périgueux Habitat : mise à disposition des matières premières

Bénéficiaires du projet :

7 jeunes du quartier le Gour de l'Arche, âgées de 18 à 22 ans (4 filles et 3 garçons)

LE PARTENARIAT (nom du partenaire et le type de problématique traitée)

NOM DU PARTENAIRE	POUR QUEL TYPE DE PROBLEMATIQUE ?
Pôle Emploi Mission Locale + PLIE	Insertion professionnelle / Formation / Emploi Travail de rue avec le conseiller référent du quartier Job d'été
Etablissement scolaires : Ecole primaire, Collège, Lycée Professionnel	Echec scolaire / Absence / Difficultés scolaires / Problèmes de comportements / Décrochage / Soutien accompagnement des parents vers l'école
C.M.S.	Des rencontres bimestrielles avec les assistantes sociales de secteur sont instituées. L'équipe assure un échange sur les situations communes, ainsi que sur les projets à venir. En fonction des situations, ils arrivent aux deux équipes de rencontrer les jeunes et leur famille ensemble pour travailler sur un point précis, avec leur accord.
PJJ	Suivis des jeunes dans le cadre de l'ordonnance 45, problématique justice
Office HLM	Problématique du logement Chantier éducatif
Planning Familial	Grossesses non désirées, MST et contraception
SPIP	Justice
Centre Social du gour de l'arche	Animation, information, projet golf...etc
Les Clubs de Foot...	Pratique sportive...
Sessad Px Est	Suivi individuel
Centre social de Marsac, ABF ADPCP (Association pour le Développement de la Photographie et de la Création Photographique) Le relais Boxing club de perigueux CIJ Le Sans Réserve	Chantier éducatif
Association Vision Urbaine	Futsal

*Pour un même partenaire il peut y avoir plusieurs problématiques à traiter.

LES SUIVIS EDUCATIFS INDIVIDUELS

Moins 10 ans		11/ 14 ans		15/ 18 ans		19/ 21 ans		22/ 25 ans		Plus de 26 ans	
F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M
3	10	16	33	23	22	12	9	4	8	3	0

LES SUIVIS EDUCATIFS INDIVIDUALISES EN FONCTION DES PROBLEMATIQUES SOCIALES

	FEMININ	MASCULIN
Insertion professionnelle et formation	15	24
Problèmes personnels et familiaux	8	5
Problèmes de santé	6	1
Problèmes de logement	3	2
Problèmes scolaires	3	4
Problèmes de justice et d'accès aux droits	19	13
AUTRES		
TOTAL	54	49

D-LES CHANTIERS EDUCATIFS

DATES	EFFECTIFS DE JEUNES						PATENAIRE	SUPPORTS
	14/ 17 ans		18/21 ans		22/25 ans			
	M	F	M	F	M	F		
11 au 19.05.2012				6			Boxing club perigueux	Affichages, tractages + jour même hôtesse d'accueil et tenue du stand buvette et sandwichs pour le Gala de boxe
1 au 8.06.2012	1						Sans Réserve	Chantier Promotion communication pour concert
2 au 4.07.2012		1					ADPCP « projet dans ma rue »	Collage de photos grand format sur panneaux municipaux
4.07.2012		2					ADPCP « projet dans ma rue »	Organisation d'un barbecue pour le vernissage de l'expo photos : tenue de la caisse et service
22 au 29.09.2012				2			Centre Information Jeunesse de périgueux, Mairie de périgueux	Manutention, organisation et hôtesse d'accueil sur la fête de la Jeunesse
28 au 29.09.2012				2			Centre social de Marsac, All Board Family, Le Relais, Mairie de Marsac	Manutention, organisation et hôtesse d'accueil sur la fête de la Rampe
03 au 05.12.2012			1				Le Sans Réserve	Affichage pour le concert de « La rumeur »
11 au 28.12.2012			2	3		1	Périgueux (office hlm) Habitat	Nettoyage, pose de toile, peinture, manutention...

Pour le secteur du Gour de l'arche, nous avons réalisé 8 chantiers éducatifs en 2012. Soit :

- 21 jeunes
- 4 garçons et 17 filles
- 4 jeunes entre 14 et 17 ans, 16 jeunes entre 18 et 21 ans et 1 jeune entre 22 et 25 ans
- un total de 371.8 heures pour 195.83 heures en 2011 soit un doublement du nombre d'heure d'une année sur l'autre (+ 90.25%).

LES SORTIES A LA JOURNEE COMME SUPPORT EDUCATIF

DATES	LIEUX	TYPE D'ACTIVITE	NOMBRE DE JEUNES
Samedi 31 mars	Café-concert « l'écume des jours »	Concert de Dee Nasty	2 jeunes
Mardi 30 octobre	Bowling de Trélassac	Boowling	5 jeunes

LES SORTIES A LA JOURNEE : répartition des publics selon l'âge et le sexe

	NOMBRE DE FILLES	NOMBRE DE GARCONS
Moins de 10 ans		
11/ 14 ans		1
15/ 18 ans		6
19/ 21 ans		
22/ 25 ans		

4 CONCLUSION

L'activité de l'année 2012, elle a été impactée par :

- des mouvements de personnel imprévus ;
- une réorganisation de l'activité ;
- la rénovation du projet de service.

Ces éléments n'ont pas pour autant, altéré la dynamique de mobilisation permanente des acteurs du service de prévention spécialisée de l'Association « Le Chemin » qui continue son évolution et son adaptation aux contraintes qui nous impactent. L'ensemble des salariés s'est engagé dans une démarche de structuration, de conceptualisation et de concrétisation d'une pratique professionnelle si particulière.

Le défi qui est le nôtre est de mieux mettre en évidence et démontrer la plus-value sociale de cette action. Nous devons assurer un meilleur accompagnement des usagers pour lesquels nous sommes en charge de mettre en œuvre de la politique publique. La prévention spécialisée telle que nous la pensons et la réalisons s'appuie sur la charte des droits et libertés des personnes accompagnées, dans le cadre d'un partenariat constructif, pour la réalisation de notre mission de protection de l'enfance.

Nous en prenons l'engagement encore une fois ici.

- :- :- :- :- :- :-